

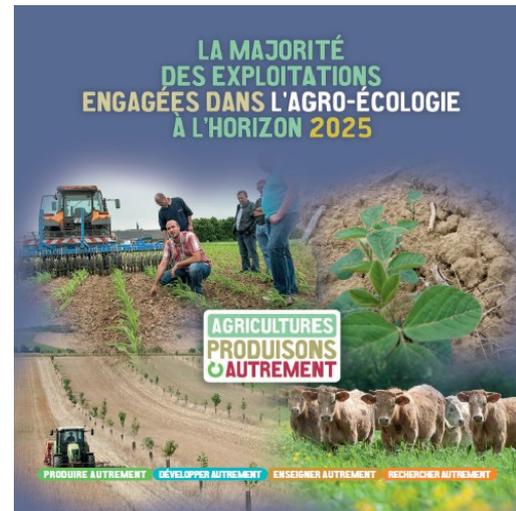


**PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COREAMR AGRO-ÉCOLOGIE DU MERCREDI 9 SEPTEMBRE 2020

Candidatures à la reconnaissance GIEE



Sommaire

1. Cadrage

- a. La COREAMR : attributions
- b. Le plan Enseigner à produire autrement 2
- c. Les dispositifs Etat de reconnaissance et de financement de l'accompagnement de collectifs d'agriculteurs en transition agro-écologique : GIEE et Ecophyto 30 000

2. AAP 2020 : bilan des dossiers reçus GIEE et groupes Ecophyto 30 000

3. Examen pour avis des 28 demandes de reconnaissance GIEE

4. Information sur les décisions de financement des groupes

5. Stage DRAAF et webinaire « transition agro-écologique collective »

6. PRDAR

La COREAMR, formation spécialisée agro-écologie

Coreamr = Commission Régionale de l'Économie Agricole et du Monde Rural

- **Instaurée** par le code rural et de la pêche maritime (L315 Articles R.313-45, R.313-46 et R.313-47)
- Une formation spécialisée « agro-écologie » avec des **attributions** :
 - Avis au préfet de région sur la **reconnaissance des GIEE** (Décret n°2015-467 du 23 avril 2015)
 - **Gouvernance** régionale **des dispositifs** de recherche, d'innovation et de développement agricole (RID) financés par le CASDAR (Instruction technique DGPE/SDRICI/2016-412 du 17/05/2016)
 - **Gouvernance** régionale du **projet agro-écologique** et des différents plans associés, dont écophyto II+ (Instruction technique DGPE/SDPE/2016-502 du 16/06/2016)
- **Composition** (de la Coreamr et de sa formation spécialisée AE) : définie par arrêté préfectoral (arrêté préfectoral initial du 20 juin 2016, et nouvel arrêté juin 2017) ; quorum

10 plans thématiques qui s'articulent avec

EcoAntibio

Ecophyto (décliné en région)

Semences et plans pour une agriculture durable

Ambition Bio 2017

Energie Méthanisation Autonomie Azote (EMAA)

Protéines végétales

Développement durable de l'apiculture

Agroforesterie

Bien-être animal

Enseigner à produire autrement (décliné en région)

contribuent,
mais avec
leur logique propre



le plan d'action
du « **Projet Agro-Ecologique** »

est plus
systémique,
et s'appuie
sur les 10 plans

LA LOI D'AVENIR
POUR L'AGRICULTURE, L'ALIMENTATION ET LA FORÊT

- DES FILIÈRES PLUS COMPÉTITIVES
- L'AGRO-ÉCOLOGIE AU CŒUR DE PRATIQUES INNOVANTES
- PRIORITÉ À LA JEUNESSE
- AGRICULTURE ET SOCIÉTÉ : UN DIALOGUE RÉNOVÉ



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COREAMR du 09/09/2020
Enseigner à Produire Autrement 2





**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

LE PLAN EPA2

**ENSEIGNER À PRODUIRE AUTREMENT,
POUR LES TRANSITIONS ET L'AGRO-ÉCOLOGIE**

Circulaire DGER/SDRICI/2020-68 du 30/01/2020

Note de service DGER/SDRICI/2020-327 du 04/06/2020

Instruction technique DGER/SDRICI/2020-398 du 29/06/2020

Suite d'EPA1 avec une plus grande ouverture

- > établissements
- > filières de formations
- > objectifs

Partir d'un projet local

=>Aller plus loin, plus fort, plus vite

Bilan EPA 1

TAE dans référentiels « production » => étendre aux autres secteurs

Evolution des pratiques pédagogiques (Casdar TAE, Pépieta* ...)

Evolution dans les pratiques sur les EA/AT

* **Pédagogie en Equipe Pluridisciplinaire : Innover pour Enseigner la Transition Agroécologique**

Calendrier de mise en œuvre

Élaboration du Plan Local (PLEPA) : date limite = avril-mai (validation CA de juin 21)

Élaboration du Plan Régional (PREPA) :
enrichissement mutuel PREPA – PLEPA

suivi : en établissement = 1 fois / an avec instance de pilotage la plus appropriée
au niveau régional = CREA et/ou commission agro-écologique de COREAMR*
au niveau national = comité de pilotage

* Commission Régionale de l'Économie Agricole et du Monde Rural

Un enrichissement mutuel PLEPA-PREPA :

septembre = Une base de réflexion fournie par le SRFD aux établissements

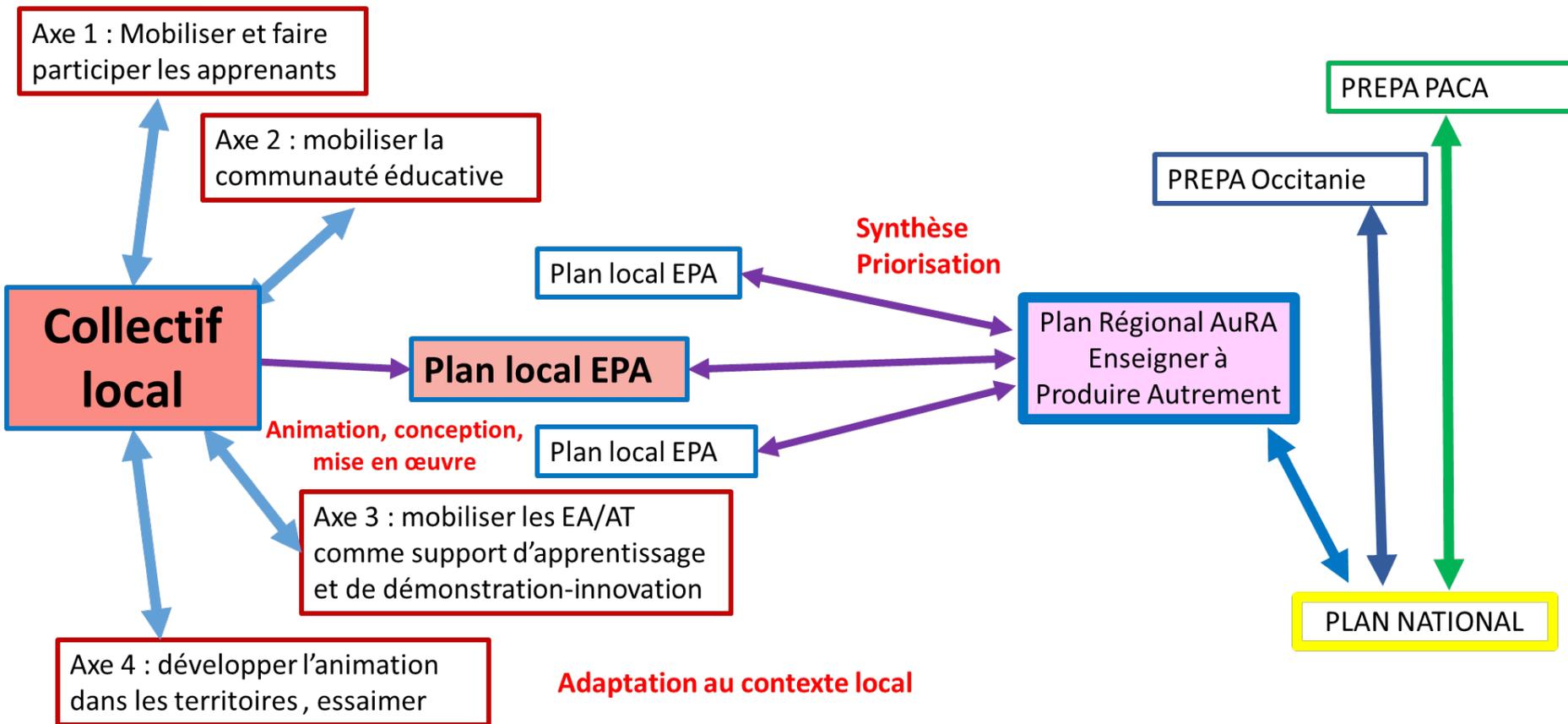
= présentation des politiques publiques + cartographie

(Energie, biodiversité, Egalim, ambition bio, ressources naturelles...)

juin = validation des PLEPA par les Conseils d'Administration des établissements

Les politiques publiques

- Ecophyto 2+ avec la réduction des PPP (-50 % d'ici 2025) et l'arrêt du glyphosate ;
- Ambition Bio 2022 (objectif = 15% de la SAU française, fin 2018 AuRA = 9%);
- 4/1000 (augmenter le taux de MO dans les sols pour stocker C) ;
- La stratégie nationale de bien-être animal ;
- Le plan Eco-antibio ;
- La stratégie nationale sur les protéines végétales ;
- Le Programme National Nutrition Santé et la loi Egalim.



Échéances

Fin 2020

Sortie du Glyphosate

Mise en œuvre des 5 mesures « restauration collective » EGALIM

- 50% de produits de qualité et durables, dont au moins 20% de produits biologiques
- La diversification des sources de protéines
- Substitution des plastiques (à usage unique en 2020, tous en 2025)
- Lutte contre le gaspillage alimentaire et dons
- Programme « **Fruits et lait dans les écoles** »

Échéances

Fin 2020

Sortie du Glyphosate

Mise en œuvre des 5 mesures « restauration collective » EGALIM

juin 2021

Cantines = atteindre 50% de produits de qualité dont 20% AB

Démarche diagnostique des EA-AT (l'enquête)

Échéances

Fin 2020

Sortie du Glyphosate

Mise en œuvre des 5 mesures « restauration collective » EGALIM

juin 2021

Cantines = atteindre 50% de produits de qualité dont 20% AB

Démarche diagnostique des EA-AT (l'enquête)

Fin 2022

Engagement dans démarche « écoresponsable »

2 partenariats finalisés avec acteurs du territoire (GIEE, 30 000, PAT....)

Fin 2025

Pour les EA : 1 atelier de production minimum en AB

Pour les AT : 1 certification AB

100% de la production sous SIQO* ou HVE**

Sommaire

1. Cadrage

- a. La COREAMR : attributions
- b. Le plan Enseigner à produire autrement 2

c. Les dispositifs Etat de reconnaissance et de financement de l'accompagnement de collectifs d'agriculteurs en transition agro-écologique : GIEE et écophyto 30 000

2. AAP 2020 : bilan des dossiers reçus GIEE et groupes Ecophyto 30 000

- a. Reconnaissance
- b. Financement émergence et groupes reconnus

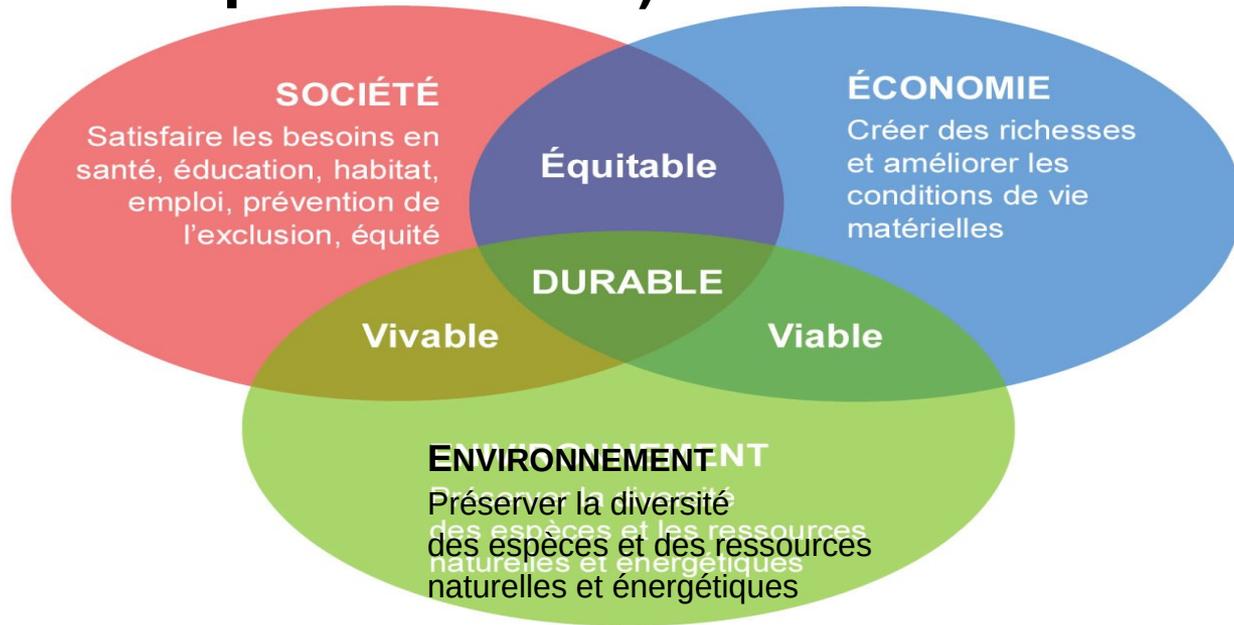
3. Examen pour avis des 28 demandes de reconnaissance GIEE

4. Information sur les décisions de financement des groupes

5. Stage DRAAF et webinaire « transition agro-écologique collective »

6. PRDAR

Le cadre : le développement durable (ou la triple/multi performance)

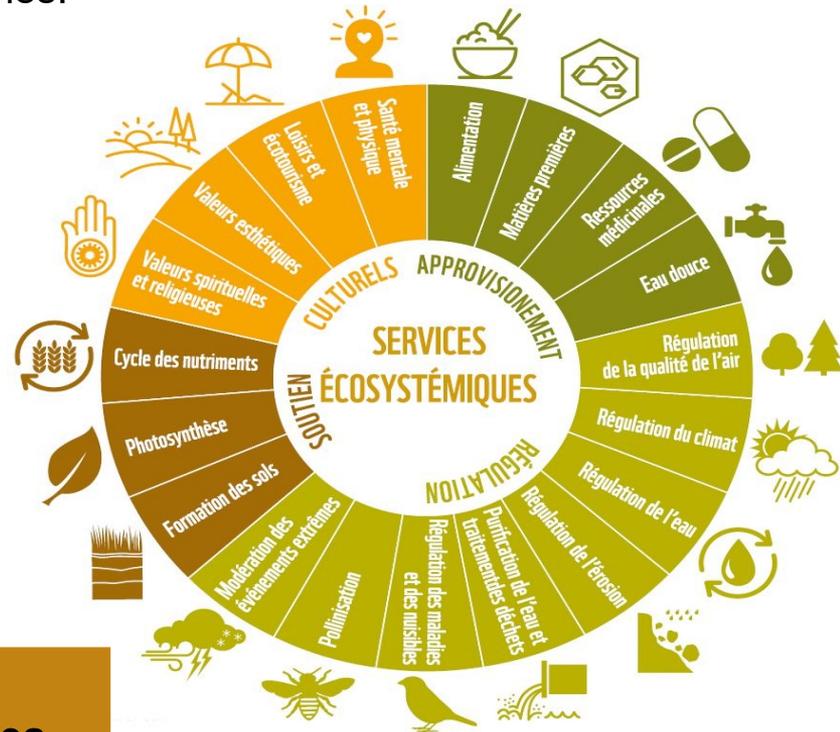


Le moyen : l'agro-écologie

Une **définition** = l'utilisation intégrée des **ressources et des mécanismes de la nature** dans l'objectif de la production agricole → les agro-écosystèmes.

Elle vise à mieux tirer parti des **interactions** entre végétaux, animaux, humains et environnement

- elle favorise la **biodiversité naturelle**, mais aussi cultivée et élevée :
= une **ressource**, et pas une contrainte
- repose sur les **régulations biologiques**,
- permet une diversification,
- améliore l'**autonomie du système** (par le bouclage des cycles N, P, K, eau, énergie...)
- favorise la **résilience**



→ des principes-clés
mais pas de cahier de charges



La force du collectif pour oser le changement (travaux de R&D)

Se rassurer face à l'incertitude,
aux autres (voisins, famille...),
Renforcer sa motivation

Expérimenter efficacement et innover
Mixer les savoirs descendants (issus de
la R&D) et ascendants (issus de la
pratique) pour en créer de nouveaux

Mutualiser les coûts et les risques

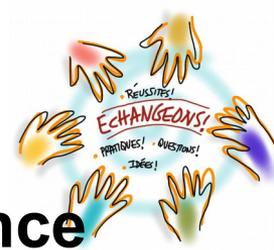
Répondre aux besoins des agriculteurs :
donner du sens, se réapproprier les savoirs
et les décisions, sortir de l'isolement ...



Objectif politique : s'appuyer sur les collectifs

Encourager, développer, massifier

- **Les reconnaître** (par appels à projets DRAAF),
- Les **accompagner** financièrement (crédits : CASDAR, agences de l'eau, Feader) :
 - **Animation** :
 - pour l'émergence du collectif et la construction de son projet en amont de la reconnaissance/ labellisation
 - du collectif reconnu et de son projet,
 - **Investissements** (individuels ou collectifs) en matériels à plus-value environnementale (dans le cadre des PDR)
- **Valoriser** leurs résultats : enjeu de capitalisation de leurs acquis **pour eux-mêmes** et pour la **diffusion auprès d'autres**



Plusieurs types de dispositifs Etat de reconnaissance de collectifs (1 AAP DRAAF/an)

- **Dénominateurs communs** entre tous ces collectifs : **incontournables**
 - composés majoritairement **d'agriculteurs**, mais avec des partenaires
 - s'engagent dans la **transition agro-écologique**
 - mettent en oeuvre un **projet pluriannuel de changement de leurs pratiques** (ou de consolidation)
appuyé sur un **diagnostic agro-écologique** d'exploitation mobilisant les savoirs, méthodes, leviers... identifiés ailleurs
 - chiffrent et diffusent leurs **résultats (indicateurs, capitalisation, livrables)** mais sans contrainte d'atteinte/non des objectifs de triple performance affichés
- Des + au projet : entrée territoriale (captage d'eau, filière...),
lien avec l'enseignement agricole
- **Les avantages** : animation collective, formation, visites, accès priorisé et/ou bonifié aux aides du PDR (groupe/individuel)
 - + pour les GIEE : présomption d'entraide (ex : échanges de semences)

Nombre de collectifs dans les dispositifs Etat : total sur la France (2019)



GIEE :

- **620** reconnus depuis 2015, 10 000 agriculteurs
 - dont 100 GIEE ne sont plus reconnus (mais peuvent être encore engagés dans l'agro-écologie).
- Un vivier de 139 groupes émergents en 2019 (1 127 agriculteurs)

Écophyto 30 000:

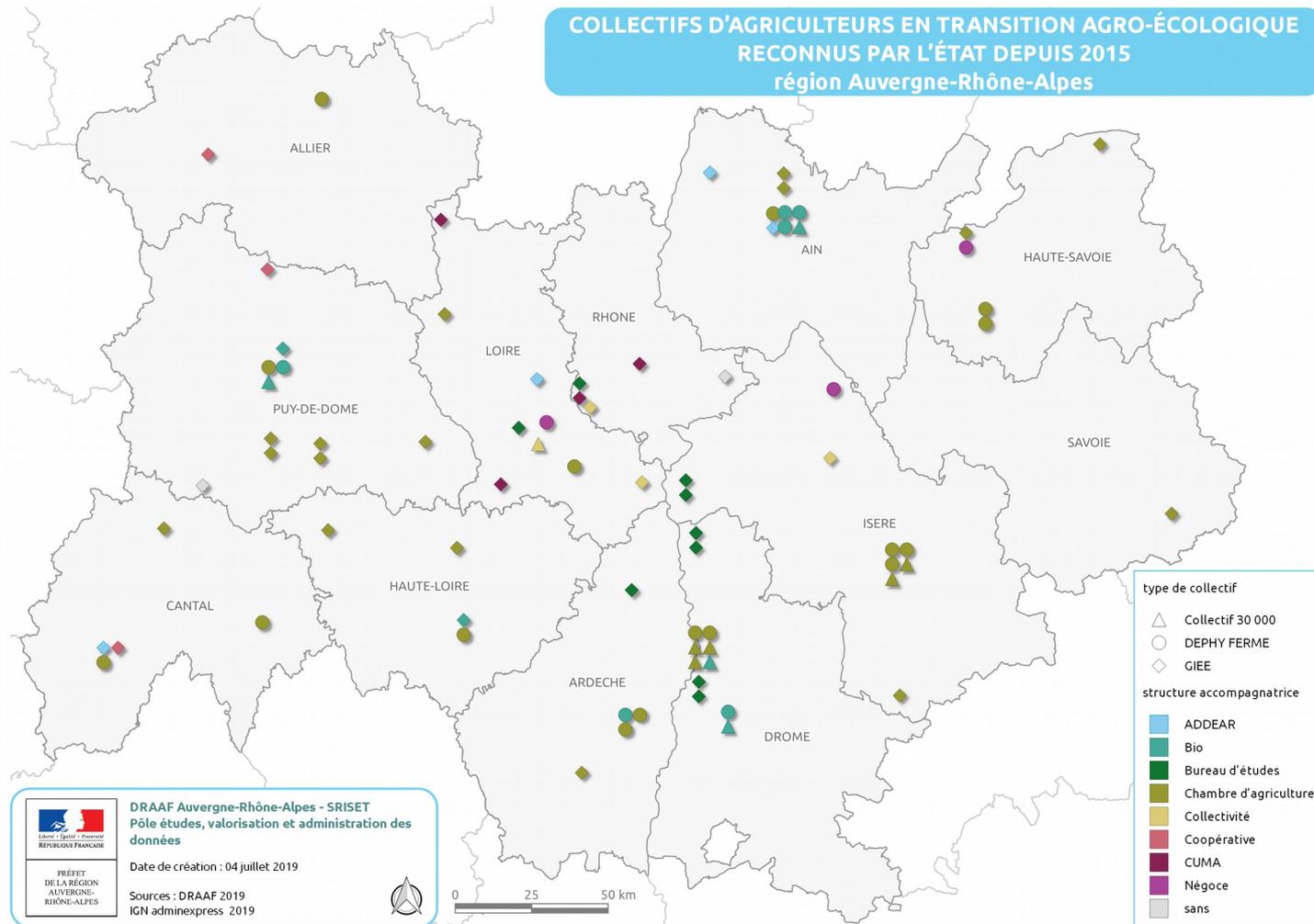
- **439** reconnus depuis 2016, 5 430 agriculteurs
 - dont 9 ne sont plus reconnus (mais peuvent encore être engagés dans la réduction de PP)
- Un vivier de 151 groupes émergents en 2019 (1990 agriculteurs)

Nombre de collectifs dans les dispositifs Etat : en Auvergne-Rhône-Alpes en 2019



	Collectifs en émergence			Collectifs reconnus			
	GIEE	30 000	Total Giee+30000	GIEE	30 000	Total Giee+30000	DEPHY
Nb de groupes	19 (2018) + 15 (2019)	12	46	40 (dont 26 actifs)	16	56	25
Nb d'agriculteurs		75		622	230	852	322
Nb d'exploitations	195 +			396			

COLLECTIFS D'AGRICULTEURS EN TRANSITION AGRO-ÉCOLOGIQUE RECONNUS PAR L'ÉTAT DEPUIS 2015 région Auvergne-Rhône-Alpes



Un livret de 73 fiches de présentation de ces 3 types de collectifs (non exhaustif)

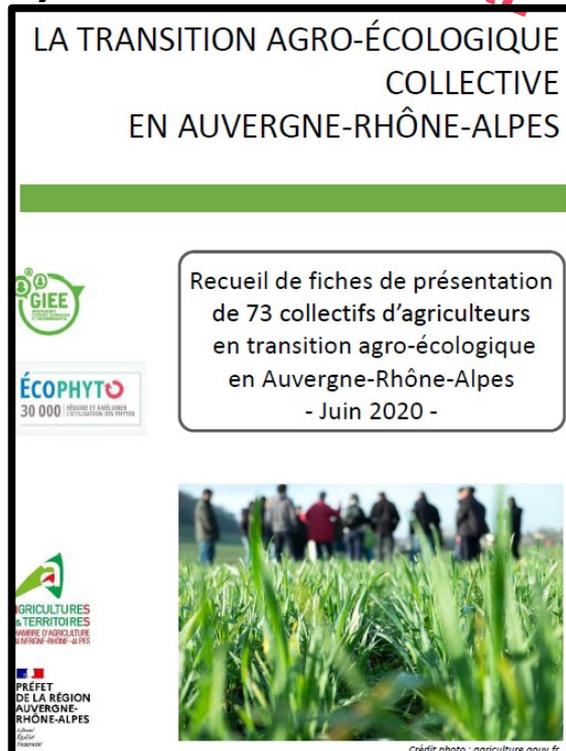
VIENT DE
PARAÎTRE

Avec le concours de différents réseaux du développement agricole



À consulter / télécharger sur :

- <https://chambreregionaleagri.wixsite.com/website> (Rubrique « Pour aller plus loin »)
- Sur le site Internet de la DRAAF :
<http://draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/Un-livret-de-73-fiches-de>
- Sur le site du Ministère ec de l'agriculture :
<https://agriculture.gouv.fr/pres-de-10-000-agriculteurs-engages-dans-les-groupements-d-interet-economique-et-environnemental-giee>
- D'autres sites : à venir



Livret : exemple de fiche de présentation d'un collectif

Qui et où
sont-ils ?

Que visent-ils ?

Que font-ils ?

Avec quels résultats ?

Quels enseignements
ils en tirent ?

Et après ?

Contact



Carte d'identité du groupe

Structure porteuse : **GDA Forez-Emblavez**
 Nombre d'exploitations engagées : **16 initialement**.
 Localisation : **Haute-Loire - 43**
 Structure d'accompagnement : **CDA 43**
 Partenaires : **Pignol Ag'Sys', INRA Toulouse, Coopératives agricoles, CerFrance 43...**
 Période de reconnaissance : **Nov. 2017** — **Sept. 2023**

Piliers

Economique	Environnemental	Social
<p>Objectifs</p> <p>Réduire les charges en intrants (phytos, engrais, semences, concentrés, énergie) par l'autonomie alimentaire (implantation de Prairies à flore variée = PFV) et la mutualisation des moyens.</p>	<p>Préserver la biodiversité. S'adapter au changement climatique.</p>	<p>Favoriser une dynamique collective et territoriale. Améliorer le temps et les conditions de travail.</p>

Actions

Collecte de données et diagnostics d'exploitations	Analyses de sol et constitution de mélanges prairiaux (outil Sapflor ®)	Suivi de parcelles (botanique, biomasse, qualité) et des pratiques de fertilisation, conduite du pâturage... Essais (chaulage, semis...).	Diffusions des données : journées techniques, visites, formations, interventions dans les établissements scolaires...
--	---	---	---

Performances

Diagnostic intermédiaire en cours. 3 commandes groupées de semences de PFV. Formations autour des PFV.	412 ha de PFV implantés sur le 43, dont 243 ha sur le secteur GIEE.	Entrées/sorties -> 5 et 3 exploit. => 18 exploitations. 1 journée technique organisée en 2018 et 1 prévue en 2020.
--	---	---

Facteurs de réussite

Rencontres régulières entre les membres du groupe. Implication des agriculteurs, organisation d'événements pour fédérer et communiquer sur leur projet. Appui technique individuel et en collectif.

Points de vigilance

Recherche de financements.

Perspectives

Maintenir la dynamique du groupe d'agriculteurs créée sur le secteur.
 Poursuivre les actions initialement prévues sur 6 ans.
 Conduire des essais sur les PFV (chaulage, semis...), analyses de fourrages...
 Communiquer -> inciter d'autres exploitations à travailler sur cette thématique.

Les GIEE

Les textes :

Loi n°2014-1170 du 13 octobre 2014
d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation
et la forêt : article 3 relatif aux GIEE

Décret n°2014-1173 du 13 octobre 2014
relatif au groupement d'intérêt
économique et environnemental



Un site Internet dédié aux GIEE (bientôt élargi aux groupes « 30 000 »)

1. Titre de partie
a. Sous-titre de partie

Les GIEE en AuRA

<http://draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/Les-GIEE-reconnus-en-Auvergne,655>

DIRECTION RÉGIONALE DE L'ALIMENTATION,
DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT

Accueil PRODUCTION & FILIÈRES ALIMENTATION ENSEIGNEMENT & FORMATION DONNÉES Votre DRAAF

Les GIEE reconnus en Auvergne-Rhône-Alpes

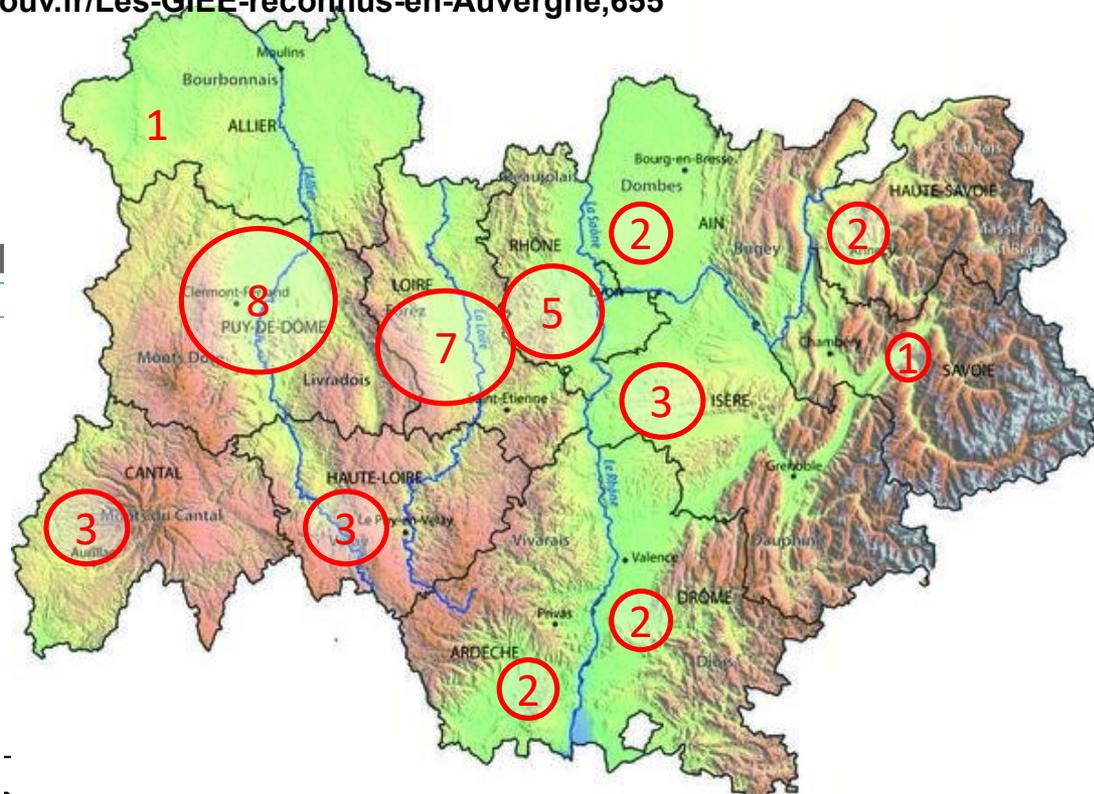
- Carte de localisation des GIEE reconnus en Auvergne-Rhône-Alpes
- Fiches descriptives des GIEE de la région et de leurs actions
- Des journées de rencontre entre les GIEE et les groupes 30 000 écohypto de la région sur la capitalisation

Accueil > PRODUCTION & FILIÈRES > Agriculture & environnement agro-écologie > Agro-écologie_GIEE > Le projet agro-écologique en Auvergne-Rhône-Alpes > Innover individuellement et collectivement à la transition agro-écologique > Les GIEE en Auvergne-Rhône-Alpes > Les GIEE reconnus en Auvergne-Rhône-Alpes

Fiches descriptives des GIEE de la région et de leurs actions

Fiches descriptives des GIEE de la région (classés par ordre croissant du n° de département) :

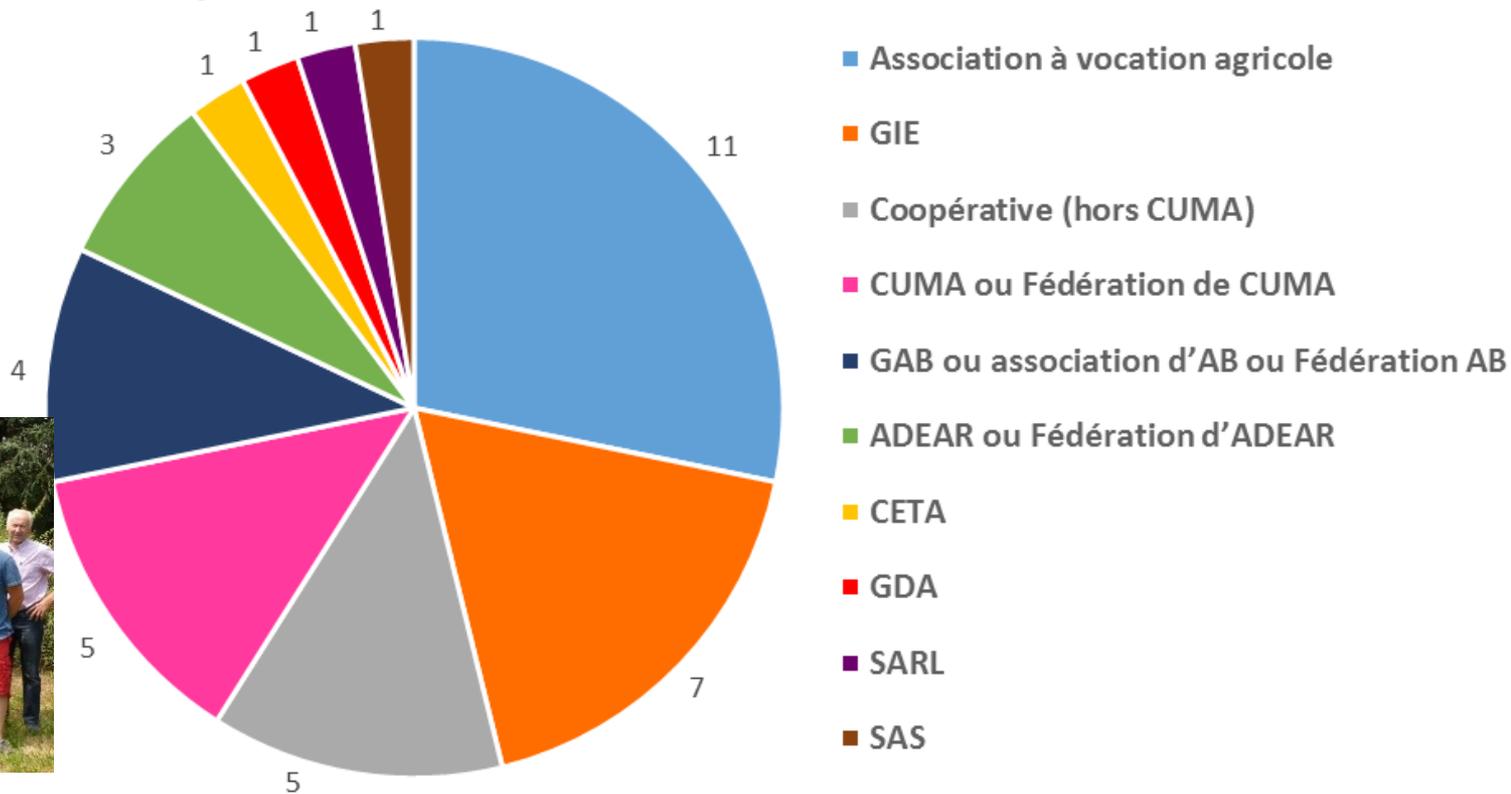
- Le CETA Bressan (01) : améliorer sa rentabilité en mettant à profit les ressources agro-écologiques de son exploitation (voir la [fiche](#) de présentation)
- L'association "Graines de l'Ain" (01) : projet nommé "graines de l'Ain", qui consiste à rechercher une meilleure autonomie des exploitations par la réduction des intrants, en favorisant l'utilisation des processus naturels permis par la culture de variétés anciennes de céréales à pailles, maïs et oléo-protéagineux et d'association céréales-légumineuses. (voir [fiche](#) de présentation)
- La SOCAVIAC (03) : projet nommé "PATOUYAPA" pour "mise en place collective du Pâturage Tournant Dynamique pour aller vers une plus grande Autonomie des exploitations tout en améliorant les Pratiques Agroenvironnementales (voir la [fiche](#) de présentation)
- Le GIE Methabio (07) gère un projet collectif de méthanisation agricole (gestion des déchets, création d'énergie) pour leurs sept élevages en agriculture biologique et investit dans du matériel agricole pour réduire leurs intrants et gagner en autonomie (voir la [fiche](#) de présentation)
- La coopérative Vivacoop (07) : Développement Agroécologique d'une Filière Territorialisée de Plantes à Parfum, Aromatiques et Médicinales en Ardèche « DAFTPAMA » (voir la [fiche](#) de présentation)
- La Cant'ADEAR (15) : Agriculture Durable de Moyenne Montagne : optimisation des agro-ressources des territoires et étude de la relation entre les pratiques des agriculteurs et la qualité des produits en vue de leur valorisation pour une transition agro-écologique du Territoire" (voir la [fiche](#) de présentation)
- L'association Tradition Salers (15) : innover et améliorer la durabilité du système traditionnel Salers pour assurer un avenir à ce modèle d'élevage unique et ancré à son territoire, par la valorisation des ressources naturelles et par la commercialisation de produits de qualités (voir la [fiche](#) de présentation)
- La CAPP (Coopérative Agricole des Producteurs de Porcs) (15), groupe Altitude : Conforter durablement et assurer le développement de la production de porcs de montagne sur paille (voir [fiche](#) de présentation)
- Le GIE Agribiotech Albon (26) qui regroupe six créarières pour réduire les pesticides dans leurs exploitations, lancer une filière en circuit-court pour le maïs et optimiser leur consommation d'énergie par l'investissement dans une unité de méthanisation (voir la [fiche](#) de présentation)





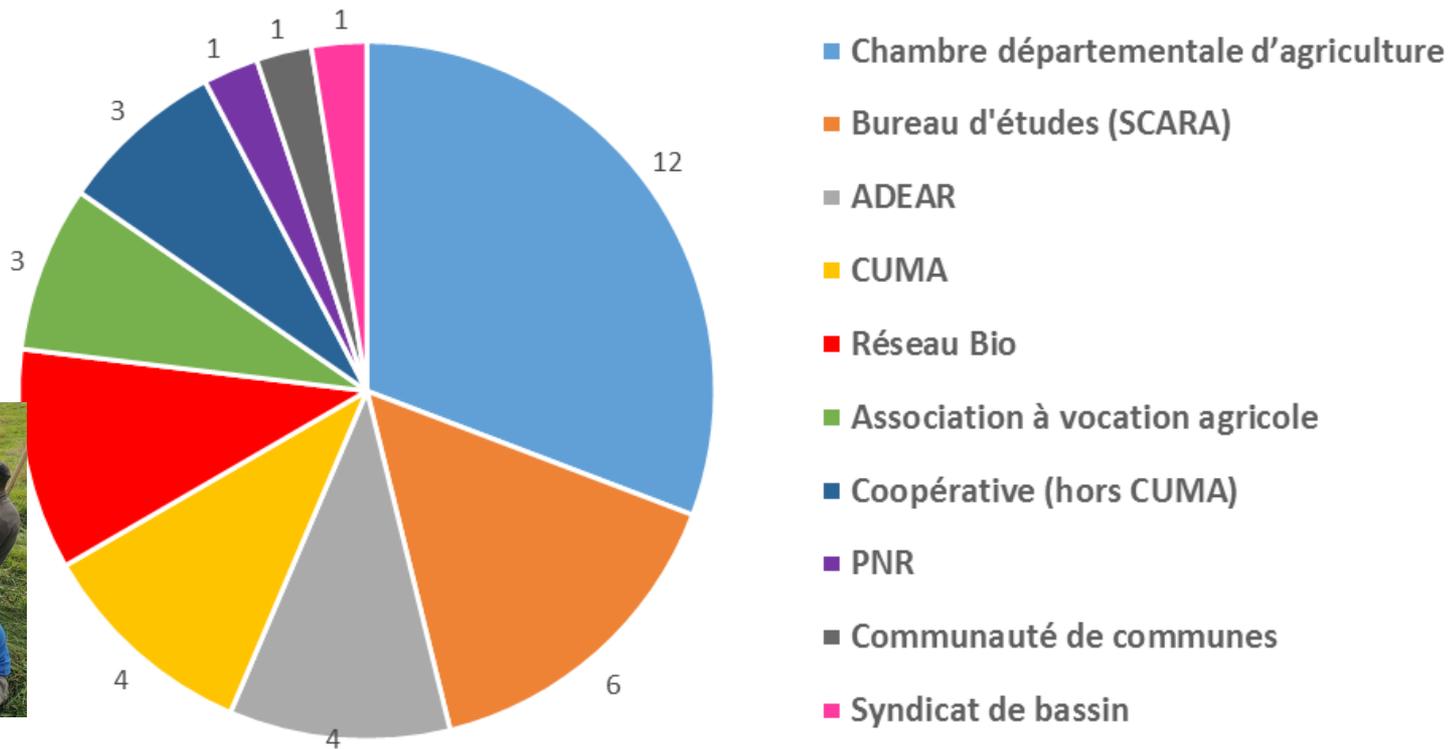
GIEE de la CUMA de Pollionnay

Structures porteuses des GIEE en AuRA





Structures d'accompagnement des GIEE en AuRA



GIEE de la Cant'adear

Les principales thématiques de travail des GIEE en AuRA



Diversification des activités
agricoles ou non-agricoles

Commercialisation et création de
filières et signes de qualité

Agriculture biologique

Autonomie alimentaire des élevages

Haies **Systemes autonomes et** Gestion sanitaire des troupeaux et
alternatives aux antibiotiques

Semences économes en intrants Qualité de l'eau

Gestion des prairies

Diversification des assolements -
allongement des rotations

Gestion des effluents

Conservation des sols

Méthanisation

Sommaire

1. Cadrage

- a. La COREAMR : attributions
- b. Le plan Enseigner à produire autrement 2
- c. Les dispositifs Etat de reconnaissance et de financement de l'accompagnement de collectifs d'agriculteurs en transition agro-écologique : GIEE et écophyto 30 000

2. **AAP 2020 : bilan des dossiers reçus GIEE et groupes Ecophyto 30 000**

- a. **Reconnaissance**
- b. **Financement de l'animation (émergence et groupes reconnus)**

3. **Examen pour avis des 28 demandes de reconnaissance GIEE**

4. **Information sur les décisions de financement des groupes**

5. **Stage DRAAF et webinaire « transition agro-écologique collective »**

6. **PRDAR**

Etat des lieux de l'AAP 2020

Entièrement dématérialisé sur
 demarches-simplifiees.fr

Financement émurgence (max 10 000 € sur 1 an)	Demande de reconnaissance	Financement de l'animation de groupes reconnus (ou en demande de reco en 2020)	TOTAL crédits
- 55 dossiers déposés - 473 500 € d'aides demandés	- 33 dossiers déposés	- 31 dossiers déposés - 1 098 273 € d'aides demandés	- 86 dossiers déposés - 1 571 773 € demandés
GIEE : - 22 dossiers déposés - 208 000 € d'aides demandés	GIEE : - 28 dossiers déposés	GIEE : - 26 dossiers déposés - 871 273 € d'aides demandés	GIEE : 48 dossiers et 1 079 273 € demandés (455 385 € disponibles)
Ecophyto 30 000 : - 33 dossiers déposés - 265 000 € d'aides demandés	Ecophyto 30 000 : - 5 dossiers déposés	Ecophyto 30 000 : - 5 dossiers déposés - 227 000 € d'aides demandés	Ecophyto 30 000 : 38 dossiers et 492 000 € demandés

→ très forte augmentation de la dynamique + amélioration de la qualité des dossiers
 Remarque : peu de porosité entre les 2 dispositifs

La dynamique des GIEE en Auvergne-Rhône-Alpes

Année	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Nb de candidatures « émergence »	/	/	/	21	24	22
→ Nb d'émergences financées	/	/	/	19	15	6 ?
Nb de 1ères demandes de reco GIEE	22	17	8	4	4	28 (dont 21 suite à émergence)
→ Nb de GIEE reconnus	14	12	8	2	3	16 ? (donc 15 suite à une émergence)

Dynamique similaire à celle de nombreuses autres régions en F :

Des groupes existants



De nouveaux groupes grâce à :

- l'acculturation des structures d'accompagnement
- le financement de l'émergence de groupes-projets depuis 2018

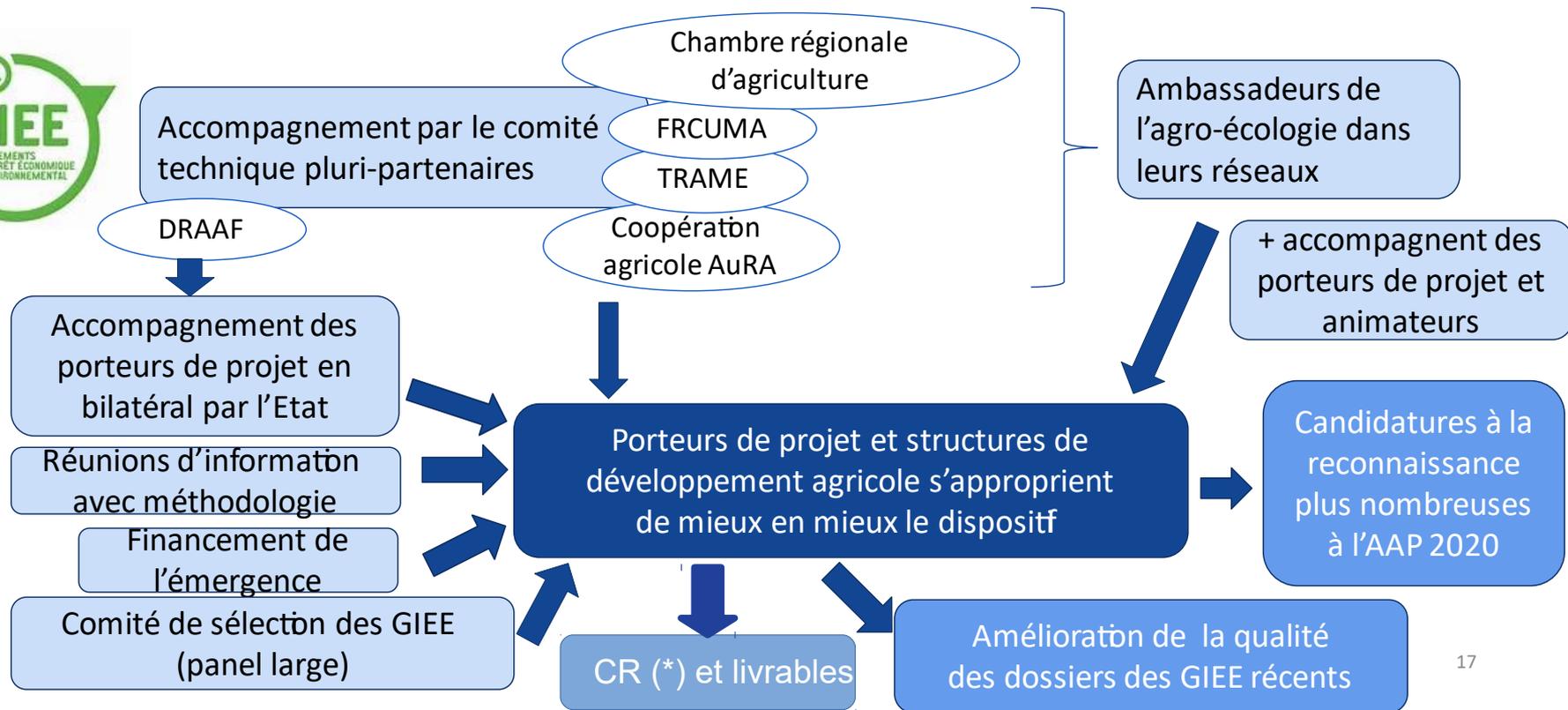


La dynamique des collectifs en transition agro-écologique (émergence-> projet-> livrables) : un processus à inscrire dans le temps long

➔ une évolution du métier de conseiller, depuis le conseil technique individuel vers :

- le conseil stratégique (approche à moyen ou long terme, en termes de système d'exploitation, de production, de culture/d'élevage),
 - l'accompagnement de l'agriculteur (vers davantage d'autonomie décisionnelle)
 - et l'animation d'un groupe dans son projet
- = des compétences multiples

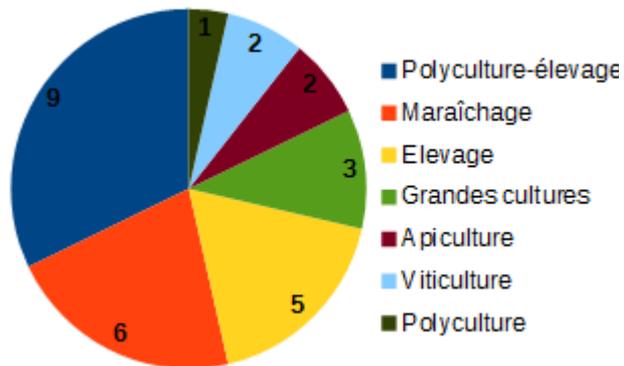
La dynamique GIEE (émergence, projet, livrables) : un processus à inscrire dans le temps long



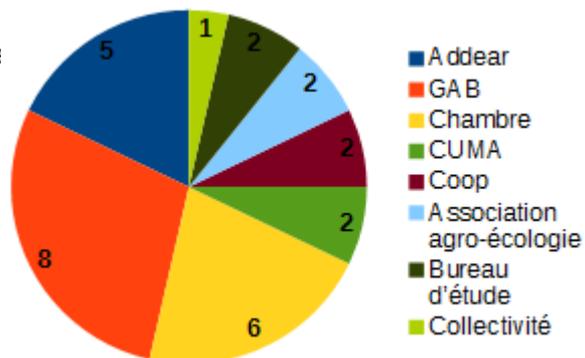
(*) : obligation de CR tous les 3 ans et à la fin du projet +/- CR pour versement de l'aide

Quelques caractéristiques des dossiers de demande de reconnaissance (1/2)

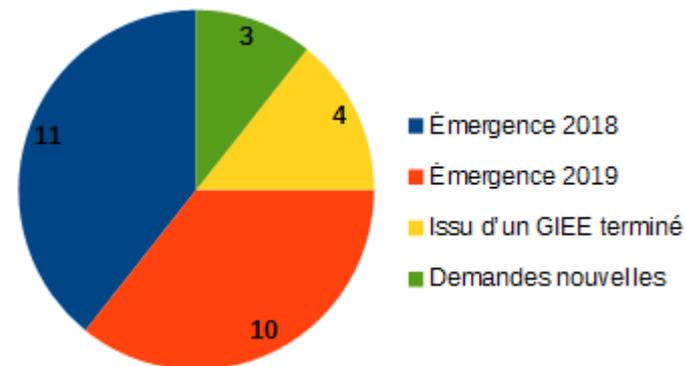
Orientations de production des exploitations du groupe



Réseau de développement agricole qui accompagne



Antériorité des groupes-projets dans nos dispositifs

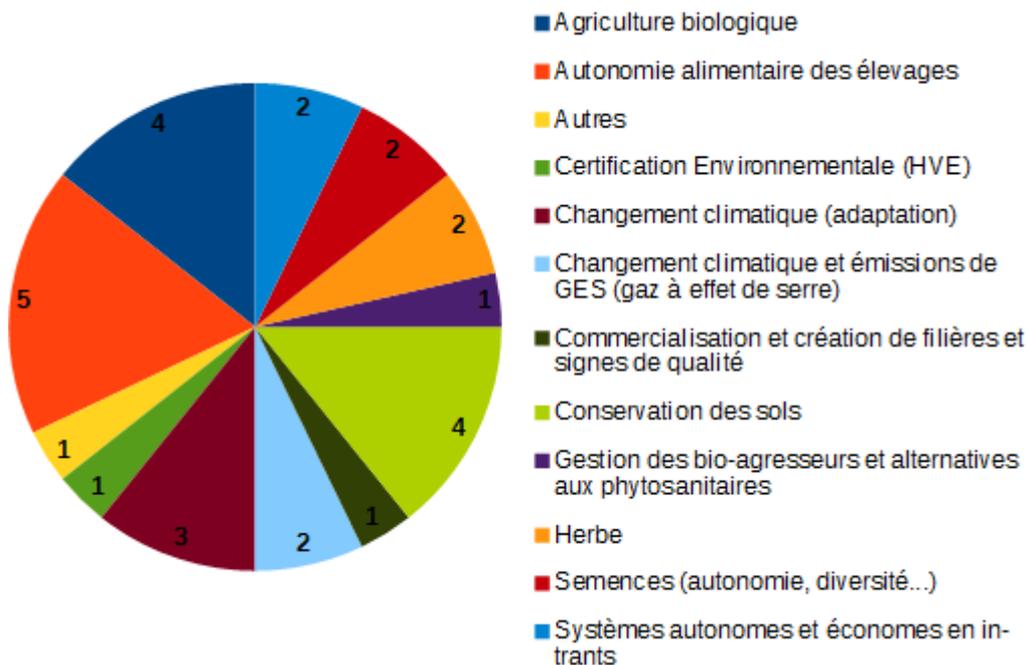


Dont 1 émergence Ecophyto 30 000

Quelques caractéristiques des dossiers de demande de reconnaissance (2/2)



Thématique principale du projet du groupe



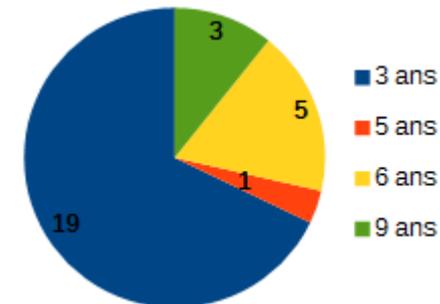
Taille du groupe (nb d'exploit)

Moyenne : 10,5 exploitations

Minimum : 4

Maximum : 27

Durée des projets



Sommaire

1. Cadrage

- a. La COREAMR : attributions
- b. Le plan Enseigner à produire autrement 2
- c. Les dispositifs Etat de reconnaissance et de financement de l'accompagnement de collectifs d'agriculteurs en transition agro-écologique : GIEE et Ecophyto 30 000

2. AAP 2020 : bilan des dossiers reçus GIEE et groupes Ecophyto 30 000

3. Examen pour avis des 28 demandes de reconnaissance GIEE

4. Information sur les décisions de financement des groupes

5. Stage DRAAF et webinaire « transition agro-écologique collective »

6. PRDAR

Modalités d'instruction des demandes par la DRAAF

1. DRAAF (juin) :

- Complétude et éligibilité (pièces)
- Lecture du compte-rendu technique de la phase précédente s'il existe (dossier faisant suite à une émergence, ou à un GIEE reconnu)
- DRAAF + DDT concernée (± agence de l'eau concernée) : lecture du dossier et avis

2. Comité technique GIEE

- Composition habituelle
- affectation de chaque dossier : 2 lecteurs (hors réseau du demandeur)
- lecture sur la plate-forme « démarches-simplifiées.fr »
- réunion du comité (6 juil) :
1/2 j pour les reco
+ 1/2j pour les émergences

5. DRAAF

- gestion des éventuelles subventions CASDAR
animation

4. Préfet / DRAAF

- signature des arrêtés de reconnaissance GIEE

3. COREAMR

- présentation de la synthèse des avis
- demande d'avis

Critères d'évaluation des candidatures GIEE : rappel

(cf. le décret GIEE d'oct 2014)

5 critères incontournables (à valider individuellement)

- **Des objectifs pour les trois performances :**
 - Économique
 - Environnementale
 - Sociale
- **Des actions pertinentes** du point de vue agro-écologique, et avec une approche systémique
- **Le collectif** constitue une plus-value par rapport à une somme d'actions individuelles

5 critères secondaires (à valider globalement)

- Le **partenariat** : filières, territoires et société civile
- Le caractère **innovant** ou expérimental du projet
- La **pérennité** des actions et du collectif : perspectives de poursuite au-delà de la durée projet
- **L'accompagnement** des exploitants : aide à l'animation et au pilotage de projet accompagnement technique
- La **reproductibilité** du projet

Les points faibles les plus fréquents des dossiers GIEE

- **Mauvaise compréhension de la logique projet**
 - objectifs inadéquats (objectifs de réalisation des actions au lieu d'objectifs de triple performance des exploitations ; objectifs trop vagues)
 - manque de relation entre objectifs de triple performance et indicateurs choisis
 - confusion entre résultat des changements de pratiques et réalisation des actions (pour les objectifs et les indicateurs)
- **Manque d'approche systémique** dans la définition de la thématique et des actions
- **Manque d'utilisation des connaissances existantes**
(résultats de travaux de R&D ou d'autres groupes)
- Mauvaise compréhension du dispositif GIEE : quelques projets « hors sujet »

Causes identifiées :

- Émergence trop succincte : peu de diagnostics d'exploitation réalisés, mauvaise utilisation ou utilisation insuffisante des diagnostics, manque de co-construction avec le groupe (projet descendant)
- Pour les projets (émergents ou reconnus) qui avaient fait l'objet de recommandations importantes du comité : non prise en compte de ces recommandations dans la mise en oeuvre

Consultation de la COREAMR agro-écologie

Voir tableau récapitulatif envoyé avec l'invitation + dossiers sur serveur ftp

Avis proposé par le CoTik-DRAAF	IDENTIFIANT DS du dossier	Collectif demandeur	Intitulé du projet	Structure accompagnatrice	Département	Agence de l'eau concernée	Suite à un projet d'urgence financé par DRAAF ?	Suite à un précédent GIEE ou Ecophyto 30 000 ?	Demande de financement au même appel à projets	Résumé du projet
Favorable	1732890	ADDEAR de l'AIN	Reconstruire et regrouper des maraichers de l'AIN vers des systèmes de production autonomes, respectueux de l'environnement et à forte valeur ajoutée	ADDEAR 01	1	RM	2018	Non	oui	4. Valorisation cette (re)découverte du patrimoine culinaire local auprès du grand public et des élus : vente en circuits courts et événements de sensibilisation
Favorable	1551244	COOPERATIVE PRODUCTEURS D'OVINS AUVERGNE	Élevage ovin engagé pour le climat en améliorant le revenu des éleveurs et en tenant compte des attentes sociétales : Ovi 03 résilience	UCA-Feder	3	LB	Non	Non	oui	L'ensemble de ces actions peuvent être sur site transposables et seront animées par des éleveurs du département et aux zones ayant des similarités en lien avec les parterres du GIEE (Chambre d'Agriculture 03, Lycée de Neuvy, Pôle ovin de Charolles, IDEL Linn, la valorisation des actions du groupe et des enseignements sera animée largement au niveau régionale auprès de tous les apiculteurs, à travers la rédaction de fiches mais aussi l'organisation de séminaires dédiés.
Favorable	1646066	AGRI BIO ARDECHE	S'organiser ensemble pour pérenniser une apiculture bio ardéchoise autonome, viable et vivable	AGRI BIO ARDECHE	7	RM	2019	Non	oui	(maladies), par une meilleure efficacité du temps de travail (mutualisation de culture pour gagner en efficacité et limite le temps de travail), par une meilleure vivabilité de méter.
Défavorable	1552641	AGRI BIO ARDECHE	Collectif pour le développement du maraichage bio dans le Sud Ardèche	AGRI BIO ARDECHE Chamore d'agriculture du Cantal	7	RM	2019	Non	oui	conseils individuels... À ce jour, il n'existe pas de prestation de conseil à la chambre d'agriculture pour sécuriser l'approvisionnement en eau des élevages. Ces actions permettront donc de mettre en place ce type de conseils et d'élaborer des réseaux engagés. En effet à la suite du GIEE (en septembre 2023) le groupe LEPHY pourra reprendre le travail réalisé par les agriculteurs du GIEE en y intégrant la problématique de l'utilisation des herbicides.
Favorable	1382179	GVA MAURIAC - PLEAUX - SALERS	Évolutions climatiques : sécuriser la disponibilité en eau et le système fourrager des élevages	d'agriculture du Cantal	15	AG	2019	Non	oui	la Cant'ADEAR, structure accompagnatrice, de l'évolution de leurs besoins et attentes. Ainsi, ils pourront à terme mettre en place sur leur ferme les pistes d'amélioration qui auront été concluantes.
Défavorable	1535854	GVA Lafaillade-Montsalvy	Développer les techniques de conservation des sols en zone de polyculture élevage tout en renforçant l'autonomie alimentaire des exploitations.	d'agriculture du Cantal	15	LB+AG	2019	Non	oui	Ainsi, la dynamique qui va se mettre en place autour de ce projet permettra de répondre aux nouvelles attentes des consommateurs tout en faisant la promotion d'un territoire riche en savoir faire.
Défavorable	1369532	CANTADEAR	Vers une autonomisation des fermes : produire des produits de qualité et diversifiés, en adéquation avec sa ferme et son terroir	CANTADEAR	15	LB+AG	Non	Casdar MCAE 2013, GIEE 2016-2018	oui	-environnementaux : amélioration du bilan carbone, baisse de l'utilisation des produits phytosanitaires, amélioration de la structure des sols et diminution de l'érosion.
Défavorable	1470094	COOP PRODUCTEURS PORCS CANTAL	Produire un porc de montagne sur paille en adéquation avec les nouvelles attentes des consommateurs	CAPP Ardèche	15	LB+AG	Non	GIEE 2018-2020	Non	La capitalisation et la diffusion des expériences des agriculteurs : journées promues de démonstration de résultats, fascicule, fiches techniques, vidéo grand public, intervention en lycée agricole, articles dans revues agricoles, page Facebook, etc.
Partagé	1593104	Association AGROFORESTERIE SOLS VIVANTS DROME ARDECHE	Agriculture sur sol vivant en Drome-Ardèche : vers des pratiques d'agriculture de conservation minimisant le travail du sol en bio et l'utilisation de produits phytosanitaires en conventionnel	d'agroforesterie Dromoise	26	RM	2018	Non	oui	Les pratiques agronomiques de chacun seront suivies principalement grâce à de nouveaux outils de terrain qu'ils s'approprient pour une plus grande autonomie : le diagnostic de fertilité des sols méthode BRDA Hérody et le diagnostic des plantes bio-indicatrice par services environnementaux. La démarche sera mise en œuvre simultanément dans les cinq zones d'approvisionnement de l'industrie via la création de quatre GIEE pilotes répartis en Occitanie, Centre Val de Loire et Auvergne Rhône
Partagé	1531873	Association AGROFORESTERIE SOLS VIVANTS DROME ARDECHE	Maraichage sur sol vivant en Drome-Ardèche (MSV Drome-Ardèche) : les principes de l'agriculture de conservation appliqués au maraichage pour une multi-performance des fermes	d'agroforesterie	26	RM	2018	Non	oui	Le travail fera l'objet d'un recueil d'expérience qui sera partagé avec les agriculteurs du département
Défavorable	1630950	AGRI-BIO-DROME	Résilience des fermes viticoles face au changement climatique : Vers une gestion agroécologique de la fertilité de nos sols	AGRI-BIO-DROME Ouedes Oreade	26	RM	Non	Ecophyto 30000 2018-2020	oui	
Défavorable	1802946	SOL&BLE 26	Objectif Terre		26	RM	2019	Non	oui	
Favorable	1748033	CFI ARIO	CFI ARIO du bio et local pour tous !	AGRI-BIO-DROME	26	RM	2018	Non	oui	

Les 28 dossiers de demande de reconnaissance GIEE : avis proposés

Dossiers avec proposition d'avis favorable : 14

Dossiers avec proposition d'avis défavorable : 11

Dossiers avec avis partagé : 3

14 dossiers reco GIEE avec proposition d'avis favorable

Caractéristiques (post-avis) :

- Localisation : 11 départements représentés
- Antériorité dans les dispositifs :
 - 12 issus d'émergence (dont 1 Ecophyto, 7 GIEE 2018 et 4 GIEE 2019),
 - 1 issu d'un GIEE reconnu
 - 1 sans antériorité
- Orientation de production : 5 polyculture-élevage, 4 maraîchage, 1 élevage, 1 GC, 1 viticulture
- Tous sollicitent un financement pour l'animation (sur 3 ans)

11 dossiers reco GIEE avec proposition d'avis défavorable

Caractéristiques (post-avis) :

- Dans 6 départements
- Orientation de production : 4 élevages, 3 polyculture-élevage, 2 GC, 1 maraîchage, 1 viticulture
- Antériorité dans le dispositif :
 - 6 issus d'émergence (1 GIEE 2018 et 5 GIEE 2019),
 - 5 sans antériorité

3 dossiers reco GIEE avec avis partagé

2 dossiers accompagnés par l'ADAF26 (Association Drômoise d'AgroForesterie)

- Agriculture sur Sol Vivant en Drôme-Ardèche : vers des pratiques d'agriculture de conservation minimisant le travail du sol en bio et l'utilisation de produits phytosanitaires en conventionnel
- Maraîchage sur Sol Vivant en Drôme-Ardèche (MSV Drôme-Ardèche) : les principes de l'agriculture de conservation appliqués au maraîchage pour une multi-performance des fermes

1 dossier CUMA du soleil levant (38)

- Développer l'autonomie alimentaire et mettre en oeuvre une agronomie durable au sein des exploitations des terres froides

Sommaire

1. Cadrage

- a. La COREAMR : attributions
- b. Le plan Enseigner à produire autrement 2
- c. Les dispositifs Etat de reconnaissance et de financement de l'accompagnement de collectifs d'agriculteurs en transition agro-écologique : GIEE et Ecophyto 30 000

2. AAP 2020 : bilan des dossiers reçus GIEE et groupes Ecophyto 30 000

3. Examen pour avis des 28 demandes de reconnaissance GIEE

4. Information sur les décisions de financement des groupes

5. Stage DRAAF et webinaire « transition agro-écologique collective »

6. PRDAR

Choix de financement GIEE (animation et émergents) : principes retenus

- Priorité aux GIEE reconnus issus d'émergence financée
- Préserver un équilibre entre GIEE reconnus et groupes émergents pour ne pas hypothéquer les candidatures à la reconnaissance 2021
- Respecter les volumes de demande/projet : écrêter le montant/projet en choisissant certaines actions risque de dénaturer le projet et qu'il ne corresponde plus à un GIEE (Exception pour 1 projet – très coûteux - revu à la baisse)
- Prioriser les projets qui portent sur les changements de pratiques agricoles (cœur des GIEE) au détriment des projets sur l'aval de la filière (mobilisation possible d'autres crédits ?)
- Prioriser les projets qui concernent un plus grand nombre d'agriculteurs
- Quand 2 projets se ressemblent sur un même territoire, n'en financer qu'un seul en leur demandant de se rapprocher (économie d'échelle)
- Solliciter d'autres financeurs pour les dossiers qui le permettent (en fonction des thématiques, des localisations...) : agences de l'eau, conseil régional, collectivités territoriales (com' com'), OFB



Choix de financement GIEE (animation et émergents) maquette proposée (enveloppe = 455 385 € ; taux max = 80%)

	Total dossiers déposés	Total accord comité et DRAAF	Dont liste 1	Dont liste d'attente
GIEE	830 270 €	16 nouv + 1 ancien 542 802 €	13 nouv + 1 ancien 468 404 €	2 « aval » + 1 partagé 74 398 €
Emergents	208 000 €	8 groupes 73 553 €	6 groupes 53 563 €	1 « aval » + 1 regroupé 19 990 €
Total subvention	1 038 270 €	616 355 €	521 967 €	94 388 €
Ecart à l'enveloppe (rallonge demandée)				
En valeur	582 885 €	161 000 €	66 582 €	
En %	128 %	35 %	15 %	
Financement accord/ demandé (%)	(100 %)	59 %	50 %	

Groupes Ecophyto 30 000 : dossiers retenus

Comité des financeurs : le 3 juillet 2020

- Crédits Agences de l'Eau : taux de financement (RMC : 70 %; LB : 50% ; AG : 60%)

Emergence :

- 31 dossiers retenus / 33,
- Pour un montant d'aides demandé = 265 500 €

Reconnaissance et financement de l'animation :

- 5 retenus / 5,
- pour un montant d'aides demandé sur les crédits Ecophyto Agences de l'Eau : 227 000 €

Remarques générales :

- Dossiers en grande majorité sur le bassin RMC (LB = 12 % des dossiers, AG = 0 %)
- Meilleure dynamique de candidature cette année par rapport à 2019, avec forte implication des coopératives et du négoce (25 dossiers émergence sur 33)
- Qualité des dossiers en hausse

Perspectives : appel à projets 2020-2021

- **Ecophyto : 2è AAP 2020 volet reconnaissance (environ 15/10→ 15/11)**
- **2021 : Reconduction sur les 2 dispositifs GIEE et Ecophyto 30 000 et 3 volets**
 - Calendrier prévu (retour à celui de 2019, sauf aléa) :
 - Lancement fin janvier, clôture mi-avril
 - Comité technique en juin
 - Comité des financeurs Ecophyto et COREAMR début juillet
 - Sur la plate-forme  demarches-simplifiees.fr
 - Formulaire : contenu similaire (voir le site Internet DRAAF)
 - Instruction et comité technique : modalités à prévoir selon le nombre de dossiers reçus

Sommaire

1. Cadrage

- a. La COREAMR : attributions
- b. Le plan Enseigner à produire autrement 2
- c. Les dispositifs Etat de reconnaissance et de financement de l'accompagnement de collectifs d'agriculteurs en transition agro-écologique : GIEE et Ecophyto 30 000

2. AAP 2020 : bilan des dossiers reçus GIEE et groupes Ecophyto 30 000

3. Examen pour avis des 28 demandes de reconnaissance GIEE

4. Information sur les décisions de financement des groupes

5. Stage DRAAF et webinaire « transition agro-écologique collective »

6. PRDAR

Cadrage : accompagnement régional des animateurs de collectifs pour la capitalisation dans le cadre du PRDAR (crédits CASDAR)

- Dans l'action n°7 du PRDAR : « Bâtir et promouvoir des projets collectifs agricoles territoriaux (territoire de projet) visant la triple performance »
- **Partenaires** : CRA, TRAME, FRCUMA, Coop de F, DRAAF
- **Objectifs** :
 - Créer du lien entre les groupes pour favoriser les échanges d'expérience des animateurs et des agriculteurs
 - Coordonner la capitalisation des acquis des échanges de pratiques
- **Moyens** :
 - Des journées régionales pour les animateurs (apports, ateliers participatifs...) délocalisées sur la région (2017, 2018, 2019)
 - Un espace collaboratif avec des ressources (depuis 2019)
 - Des visio-conférences mensuelles d'1h pour faire vivre le réseau (depuis 2019)
 - Une offre de formation, de groupes d'échanges de pratiques, ...



Espace collaboratif régional pour les animateurs de collectifs d'agriculteurs en transition agro-écologique (GIEE et 30 000)

Accueil espaces collaboratifs Tâches Annick JORDAN-DUPAS Recherche...

R69R CAPITALISATION Transition agroécologique

Tableau de bord Wiki Blog Espace documentaire Plus

Bienvenue sur R69R CAPITALISATION Transition agroécologique, Annick JORDAN-DUPAS Retirer

Consulter
Découvrez quel contenu a été ajouté à l'espace collaboratif en navigant dans l'espace documentaire.

Accéder à l'espace documentaire

Explorer
Déterminez qui est membre de cet espace collaboratif. A partir de la liste des membres, vous pouvez consulter le profil des utilisateurs afin de mieux les connaître.

Afficher les membres de l'espace collaboratif

Collaborer
Déposez des contenus dans l'espace documentaire pour commencer à collaborer avec les autres membres.

Contenu à importer

Site : GIEE.fr

Focus

Cet espace collaboratif est destiné aux animateurs et responsables professionnels impliqués dans les GIEE et les Groupes 30 000 en Auvergne-Rhône-Alpes.

Activités de l'espace collaboratif

Les activités de tous • mises à jour de l'état • au cours des 14 derniers jours •

Suivre ce qui se passe sur cet espace collaboratif

Consultez cette liste pour connaître les dernières modifications apportées à l'espace collaboratif. Vous pouvez visualiser des activités telles que les appréciations et les mises à jour de contenu. Vous pouvez également suivre l'effectif de l'espace collaboratif en affichant les arrivées et les départs.

Calendrier de l'espace collaboratif

📅 **Judi, 12 Décembre, 2019**
🕒 13:30 - 14:30 Visio Capitalisation GIEE/Gpes30000 n°8

Profil de l'espace collaboratif

Bienvenue sur l'espace collaboratif R69R CAPITALISATION Transition agroécologique

Coordinateur(s) de l'espace collaboratif : Anne VERNET, Aude MIEHE, Jean-Marie VINATIER, Robin FREYCENON

Visibilité : Privée

Membres de l'espace collaboratif

1 - 60 de 60 Tous les membres

ALBAN MIALON

Collaborateur

ANNICK BOUSCARAT

Contributeur

Agnes CATHALA

Collaborateur

Alexandra DIUSSARY

Liens WEB utiles

- DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes : Les GIEE - Les Groupes 30 000

Stage à la DRAAF sur la coordination régionale de la capitalisation des collectifs

- Stagiaire IPEF (Manon COURIAS), 5 mois (de février à juin 2020)
- **Réalisation d'un bilan des GIEE :**
 - analyse des comptes-rendus reçus : bilans triennaux + bilans finaux (obligation légale)
 - + des entretiens avec certains animateurs
- **Etude comparative des programmes de coordination de la capitalisation des collectifs dans plusieurs régions**
- Contribution à la réalisation du **livret de 73 fiches de collectifs**
- Présentation de son travail au cours d'un **webinaire co-organisé par la DRAAF + partenaires « agro-écologie » (PRDAR) le 30 juin 2020**

→ **Mémoire avec des recommandations pour les niveaux régional et national (→ groupes de travail)**

Transition agro-écologique collective en Auvergne-Rhône-Alpes Échangeons pour avancer ensemble !

Informations, diaporamas sur

<http://draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/Un-Webinaire-Transition-agro>

Vidéos sur : <https://chambreregionaleagri.wixsite.com/website>



Webinaire
30 juin 2020
9h30 - 12h00
14h00 - 17h00

Avec la contribution financière du Compte d'affectation spéciale « développement agricole et rural »

Sommaire

1. Cadrage

- a. La COREAMR : attributions
- b. Le plan Enseigner à produire autrement 2
- c. Les dispositifs Etat de reconnaissance et de financement de l'accompagnement de collectifs d'agriculteurs en transition agro-écologique : GIEE et Ecophyto 30 000

2. AAP 2020 : bilan des dossiers reçus GIEE et groupes Ecophyto 30 000

3. Examen pour avis des 28 demandes de reconnaissance GIEE

4. Information sur les décisions de financement des groupes

5. Stage DRAAF et webinaire « transition agro-écologique collective »

6. PRDAR

**Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt
Auvergne-Rhône-Alpes**

Service régional d'économie agricole...

<http://draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/>

FIN



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Composition du comité de sélection GIEE

- DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes : SREA (animation), SRAL (lien avec Ecophyto), SRFD (lien avec le plan « enseigner à produire autrement »)
- DDT (a minima des départements concernés par les projets)
- Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes
- Chambre régionale d'agriculture Auvergne-Rhône-Alpes
- FRAB
- La Coopération agricole Auvergne-Rhône-Alpes
- Négoce Centre Est
- Fédération régionale des CUMA Auvergne-Rhône-Alpes
- TRAME
- INPACT (INItiatives Pour une Agriculture Citoyenne et Territoriale)
- CELAVAR
- Enseignement supérieur agronomique : VetAgro Sup, ISARA,
- ~~+ Consultation : DREAL et agences de l'eau~~

Différents types de collectifs en transition AE et spécificités

DRAAF	 SREA	 SRAL	
Objectif	Transition agro-écologique du système d'exploitation (dispositif inscrit dans la loi d'avenir d'octobre 2014 +décret) visant la triple performance (économique, envnmtale, sociale)	+ Réduire fortement l'usage des produits phytos, en s'inspirant notamment des leviers démontrés dans les 3 000 fermes Dephy → multiplier par 10 le nb d'agriculteurs accompagnés vers l'agro-écologie à bas niveau de produits phytopharmaceutiques	
Thématiques	Toutes celles en relation avec l'AE	Obligatoirement phytos	
Échelle du projet	Système d'exploitation	Système de culture (a minima) ou + large	
Niveau de chgmt de pratiques	Avec re-conception visée à terme	Efficience acceptée mais encourager la re-conception	
Indicateurs	Au choix mais relatifs à chacune des 3 performances (éco, env et soc)	IFT obligatoire + d'autres au choix	
Bilan à fournir + capitalisation	Suivi administratif triennal + bilan à la fin	Bilan d'activité annuel avec indicateur IFT et par type de produits (dont herbicides)	
Financements sur 3 ans	Animation : crédits Casdar dédiés gérés par la DRAAF Investissements : PDR	Animation : crédits Ecophyto dédiés (détenus par les Agences) pour animation et investissements en matériels à + value environnementale (via PDR)	
Reconnaissance	Arrêté préfectoral (cf. décret GIEE) et pour la durée du projet (3 ou +)	Attestation DRAAF et pour 3 ans	